

# Travail en Hauteur - Port du Harnais

TH-PH

**L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (*article L. 4121-1 du code du travail*).**

Présentiel - Synchron

**Un salarié conscient des risques et des moyens de prévention mis à sa disposition par son employeur est un facteur de réduction des accidents du travail.**

## Objectifs

Maîtriser et appliquer la réglementation et les techniques relatives au port du harnais et à son utilisation et vérification. Ainsi qu'au travail en hauteur et accès en hauteur afin d'assurer la sécurité pour soi et pour les autres travailleurs.



### Public Visé

Personnes amenées d'une façon occasionnelle ou permanente à exercer toute ou partie d'une activité en hauteur (quelle que soit la hauteur) en utilisant les supports d'assurance existants



### Pré Requis

Etre âgé(e) de plus de 18 ans  
Nécessite une aptitude médicale

## Les + métier

TAUX DE REUSSITE : 100%

## Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Maîtriser les techniques relatives à l'utilisation du harnais de sécurité et des systèmes antichute

- Acquérir des pratiques de vérification et d'entretien du matériel
- Connaître les différentes réglementations en vigueur
- Connaître les risques liés au travail en hauteur et savoir utiliser les moyens de prévention associés
- Etre capable de bien réagir en cas d'accident

## Méthodes pédagogiques

**Méthode pédagogique active et participative :**

- Apports didactiques
- Etudes de cas
- Mises en situation
- Nombreux échanges

Les mises en situation permettront aux stagiaires de vérifier leurs acquisitions.

**Moyens utilisés :**

- Module PowerPoint
- Revue de presses accessible via un DRIVE à disposition
- Procédures internes du client
- Matériel de balisage
- Système anti chute : Tripode, stop-chute à rappel automatique- Harnais
- Mémo individuel
- Attestation individuelle
- **70% DE PRATIQUE**

## Parcours pédagogique

### THEORIE :

- Travaux en hauteur et sécurité
- Définition du travail en hauteur (décret 2004-924)
- Définition des chutes de hauteur selon le code du travail
- Obligations des employeurs et des salariés (Loi 91-1414)
- La protection collective et la protection individuelle (normes/obligations)
- Accidents et causes d'accidents
- Textes réglementaires
- Responsabilités pénales et civiles
- Caractéristiques des moyens de protection individuelle :
  - Les casques
  - Les composants d'un système d'arrêt des chutes : le harnais, les systèmes de liaison, les connecteurs, les ancrages (ponctuels, continus)
  - Choix d'un dispositif de protection individuelle
  - Conditions préalables au recours à un équipement de protection individuelle
- Etude de risque
- Choix d'un système antichute en adéquation avec le poste de travail
- Conséquences d'une chute
- Définition des 3 principes : Facteur de chute, force - choc, tirant d'air
- Organisation des moyens de secours
- Maintenance des EPI antichute : vérification et contrôle, règles d'entretien et de stockage

### PRATIQUE :

- Identifier et évaluer les risques du travail en hauteur.

- Présentation des EPI adaptés au travail en hauteur Harnais/Anti-chute/Ancrages
- Vérification préalable par contrôle visuel et tactile des EPI avant utilisation en reconnaissant les causes de mise au rebut et exploitation des fiches de données du fabricant.
- Réglage du harnais définis par le fabricant / Test de suspension
- Utilisation du système anti-chute à rappel automatique et double longe
- Mise en situation des stagiaires
- Analyse et actions correctives
- Bilan et évaluation individualisés

## Qualification Intervenant-e-s

Formateur qualifié travail en hauteur



## Méthodes et modalités d'évaluation

Vérification et validation des acquis théoriques et pratiques des stagiaires par le formateur lors de différents scénarii et un QCM.  
Formation délivrant une attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.

## Modalités d'accessibilité handicap

Etablissement de 5ème catégorie répondant à la politique 'Accessibilité Handicap' + Adaptation des moyens aux personnes en situation de handicap



### Durée

**7.00** Heures

**1**

Jour

### Effectif

De 4 à 8 Personnes



### Tarifs

[Nous contacter](#)



Contactez-nous !

Sophie RENAUD  
Responsable pédagogique

Tél. : 0344650800  
Mail : [srenaud@gesfor.fr](mailto:srenaud@gesfor.fr)